

AR PREFECTURE

017-200041523-20210429-DEC161_2021-AU
Reçu le 29/04/2021

H A U T E



SAINTONGE

Subventions

Décision n° 161 / 2021
AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 1 : autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté des Communes de Haute Saintonge et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer avec la Région Nouvelle-Aquitaine une convention pour l'aménagement d'une pépinière aéronautique dédiée aux activités innovantes.

Cette convention cadre l'octroi d'une subvention maximale de 367 662, 91 €

Fait à Jonzac,

Le 29 AVR. 2021

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU



**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**